

LES RENDEZ-VOUS de l'AdCF



CLUB des
AGGLOS

MERCREDI

24 JUIN

9h30 – 13h00

Atelier du Club des agglomérations et métropoles

METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE DE LA VILLE



METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE DE LA VILLE : LES AGGLOMÉRATIONS EN FAVEUR DE LA COHÉSION URBAINE



→ Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

- Une responsabilité accrue des communautés pour la mobilisation du droit commun communautaire et l'animation partenariale des nouveaux contrats de ville.
- Un changement d'échelle qui apporte de véritables plus-value ?
- Les orientations du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté de mars ont relancé la dynamique sur le volet mixité / attribution.



METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE DE LA VILLE : LES AGGLOMÉRATIONS EN FAVEUR DE LA COHÉSION URBAINE



→ Objectifs de l'atelier du club des agglos/métropoles

- 1^{ers} retours quantitatifs et qualitatifs sur l'élaboration des contrats.
- Echanger entre communautés et avec les services de l'Etat pour faire « remonter » les pratiques avancées et les éventuelles difficultés rencontrées pour l'élaboration des contrats de ville.
- Préparer la mise en œuvre des contrats et le programme de travail de l'AdCF au service de ses adhérents pour les 2 ans à venir :
 - Participation aux travaux nationaux d'accompagnement de la réforme (cadre de références des centres ressources régionaux, abattement TFPB, évolution de la DDU et DPV, etc.).
 - Un accompagnement pour la mise en œuvre des pactes financiers et fiscaux de solidarité.
 - Déclinaison opérationnelle des engagements pris dans le cadre de la convention cadre signée entre le Ministère de la ville et l'AdCF à l'occasion de la 9^{ème} journée des présidents d'agglomération en 2013 : *renforcer les solidarités financières et fiscales au sein des agglomérations françaises d'ici 2020 en parvenant à une réduction d'1/3 des disparités financières internes aux agglomérations sur la période du contrat de ville.*

Premiers éléments de bilan de l'élaboration des contrats de ville



→ Premier bilan : regard national

- Anne BEAUCHESNE – cheffe du pôle pilotage, contrats de ville et coordination, direction de la ville et de la cohésion urbaine, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
- Damien DENIZOT – responsable du club des agglomérations et métropoles, Assemblée des Communautés de France (AdCF)

→ Premier bilan : retour sur l'élaboration de 2 contrats

- Stéphanie ROLLAND – responsable politique de la ville, emploi, insertion, Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines
- Annabelle LECOCQ – chef de service politique de la ville, Métropole européenne de Lille

Enquete flash de l'AdCF sur l'élaboration des Contrats de ville



→ Remarques générales

- Un calendrier jugé “très contraint” entre la loi (février 2014), la liste des QPV (déc 2014), celle des quartiers NPNRU (avril 2015), ajout d'un 4ème pilier (avril 2015) avec en parallèle le renouvellement des conseils municipaux et communautaires (mars 2014) et des conseils départementaux (mars 2015). Attente également des résultats projets PRU d'intérêt régional.
- Un calendrier qui sera tenu pour la finalisation de contrats ne disposant pas toujours des déclinaisons opérationnelles (annexe financière, plan d'actions détaillé, convention abattement TFPB, convention mixité sociale, protocole de RU).
- Des services déconcentrés de l'Etat dont le travail est à la fois salué et décrié (interprétation « variable » des textes, des niveaux d'exigences demandés sans « réciprocité » / exple de l'engagement pluriannuel).
- Une opportunité pour élaborer le contrat de ville en lien avec le début du mandat / projet de territoire, relance des documents programmatiques (PLH).

Enquete flash de l'AdCF sur l'élaboration des Contrats de ville



→ Périmètre des QPV et quartiers en veille active

- Dans l'ensemble, des périmètres qui recoupent bien les problématiques socio-économiques des habitants.
- La phase de dialogue pour la délimitation des quartiers a permis de faire valoir des réalités locales dans le fonctionnement urbain.
- Des questionnements sur les périmètres des quartiers :
 - Problème lié à l'effet de seuil à 1000 hab laissant des quartiers aux difficultés importantes mais moins peuplés hors de la géographie prioritaire.
 - Des spécificités locales peu prises en compte par le "modèle" national (NPdC, villes nouvelles).
 - Les limites de certains QPV ne correspondent pas aux logiques de quartier « vécu » ni aux réalités administratives.
 - Disjonction des zonages "ville" avec les autres zonages, REP, ZSP, ZFU.
- Les quartiers en veille active : problème récurrent de prise en compte dans les contrats et en tout état de cause sans financements spécifiques de l'Etat mais également des autres partenaires (régions notamment).

Enquete flash de l'AdCF sur l'élaboration des Contrats de ville



→ La plus value du portage intercommunal

- Enclencher des solidarités d'agglomération :
 - Cohérence entre les politiques publiques.
 - Mobilisation optimisée des enveloppes contractuelles et des appels à projet.
 - Une plus value "évidente" pour les petites communes.
- Des moyens d'ingénierie renforcés et réorientés :
 - Qualifier les acteurs, consolider l'expertise thématique, mettre en réseaux les professionnels du développement social urbain.
 - Définition et portage d'outils de cadrage à l'échelle intercommunale (charte d'insertion, charte de GUP, charte de relogement, etc.).
- Un exercice renouvelé de la compétence politique de la ville
 - Meilleure mobilisation des politiques intercommunale de droit commun au titre de l'habitat, l'emploi et l'éco, transport, environnement (compétences « classiques » de l'intercommunalité).
 - Une légitimité renforcée pour peser davantage (ex. de Mantes avec l'EPAMSA).
 - Un rôle d'ensemblier yc en lien avec d'autres politiques publiques, articulation des dispositifs de droit commun.
- Des points plus négatifs ou qui restent à préciser :
 - Difficultés d'articulation entre actions stratégiques structurantes et compétences de proximité (éducation, santé, citoyenneté, prévention de la délinquance) : la plus-value intercommunale doit se définir de façon complémentaire à l'intervention des communes.
 - Des configurations de remunicipalisation de la politique de la ville et de traitement différencié entre les communes d'un même ensemble intercommunal.
 - Des cas où la plus-value intercommunale se « limite » à la coordination du contrat (pas de renforcement de la mobilisation du droit commun communautaire).

Enquete flash de l'AdCF sur l'élaboration des Contrats de ville



→ Relations communes / communauté

- Elaboration et pilotage d'un cadre de référence intercommunal / animation par les villes des projets de quartiers au plus près de la dynamique citoyenne.
- Les maires des communes à QPV généralement très présents dans le pilotage des contrats.
- Rôle de l'interco dans le pilotage du contrat : animer le contrat, former, qualifier les acteurs. Mettre en place les outils d'observation, de suivi et d'évaluation du contrat. Favoriser l'échange de bonnes pratiques et la mise en réseau des acteurs. Assurer une veille administrative.
- L'intercommunalité support à la mutualisation de fonctions (mise à disposition), co-financement de poste, animation des réseaux de référents communaux.

Enquete flash de l'AdCF sur l'élaboration des Contrats de ville



→ Relations partenaires

- Une mobilisation importante pour enclencher une dynamique partenariale qui ne fabrique pas à l'heure de la signature des contrats une démarche réellement partenariale.
- Des incertitudes persistantes sur la mobilisation du « droit commun ».
- Une implication à géométrie variable des partie-prenantes (notamment départements et région du fait des cycles électoraux) et des partenaires publics (ARS, CAF, Pôle emploi, etc.) / Problème spécifique sur l'EN et les chiffres en matière de faits de délinquance.

→ Financements européens

- Une très grande diversité de situation entre des territoires rompus à la pratique de mobilisation des fonds européens qui se positionnent sur des ITI et des territoires “exclus” de la programmation européenne (pas ou peu d'info, ingénierie jugée insuffisante).

Enquete flash de l'AdCF sur l'élaboration des Contrats de ville



→ Les pactes financiers et fiscaux

- Aucun territoire n'a engagé l'élaboration spécifique d'un pacte dans le cadre des contrats de ville.
- Des territoires qui disposent d'un pacte plus global et qui s'interrogent sur la déclinaison en matière de politique de la ville / une expertise positionnée dans les directions financières.
- Des pistes de travail sur des critères à intégrer dans les pactes : mesurer la mobilisation du droit commun intercommunal ; le taux de logements sociaux dans les communes.
- Des territoires qui estiment que "leur" DSC est équilibrée ou qui mettrons à plat le sujet à l'occasion d'un débat lié à des évolutions statutaires à venir (transformation en CU).
- Une demande d'information complémentaire et de pistes méthodologiques pour l'élaboration des pactes, encore peu détaillés et peu relayé par les services déconcentrés de l'Etat.

Enquete flash de l'AdCF sur l'élaboration des Contrats de ville



→ Mixité sociale / politique d'attribution

- Un degré d'avancement très divers en fonction des territoires répondants.
- Lorsqu'elles sont initiées, les démarches d'équilibre social de l'habitat et de gestion de la demande sont fortement liées aux PLH / conférences intercommunales du logement.
- Lacunes d'articulation entre les dispositifs loi « ville » et loi « ALUR » sur le logement social.

Enquete flash de l'AdCF sur l'élaboration des Contrats de ville



→ Développement économique

- Des éléments de diagnostic récurrents : manque d'attractivité des QPV, inadéquation entre les besoins en compétences des entreprises présentes et l'offre de travail local.
- Des dispositifs qui se structurent autour de :
 - construction de parcours individualisés ;
 - accès à la qualification et la consolidation des compétences (GPEC de quartier) ;
 - restauration du lien habitants/ entreprises/ acteurs de l'emploi ;
 - attractivité du territoire pour les entreprises ;
 - création et pérennisation d'entreprises ;
 - travail sur le foncier, la trame commerciale, création d'offre immobilière.
- Les communautés / métropoles appelées à exercer une mission de coordination des très nombreux partenaires pour l'accompagnement des projets, la mutualisation des savoir-faire, l'ingénierie financière et de suivi des indicateurs.
- La Caisse des dépôts partenaire « naturel » dans la quasi totalité des territoires.

Enquete flash de l'AdCF sur l'élaboration des Contrats de ville



→ Conseils citoyens

- Un degré d'avancement très divers sur les territoires : recours à la participation dans l'élaboration du contrat a été contrainte par les délais d'élaboration.
- Les territoires sur lesquels préexistaient une "culture" de la participation ont davantage eu recours à des méthodes participatives pour élaborer le contrat et la mise en place de conseils citoyens est déjà effective ou imminente.
- Une progression différenciée des conseils citoyens selon les communes dans un même ensemble intercommunal, l'implication des communes, le tissu associatif existant et la présence de conseils de quartier sont autant de facteurs susceptibles d'accélérer ou de ralentir la démarche.
- La phase de définition de la structure de portage, du rôle des conseils, de formation (habitants, élus et techniciens) ne doit pas être minorée.
- L'intercommunalité plébiscitée pour favoriser la mise en réseau des conseils, mutualiser les formations, quelques cas de mise à disposition d'agents.

CONTRATS DE VILLE, DE L'ÉLABORATION À LA MISE EN ŒUVRE : OUTILS ET BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT



→ Outils d'accompagnement développés par le CGET

- Michel DIDIER – chef du pôle animation territoriale, direction de la ville et de la cohésion urbaine, CGET
- Anne BEAUCHESNE – cheffe du pôle pilotage, contrats de ville et coordination, direction de la ville et de la cohésion urbaine, CGET
- Valérie DARRIAU – cheffe du bureau de l'observation des territoires en politique de la ville, direction des stratégies territoriales, CGET

→ Focus sur les pactes financiers et fiscaux de solidarité

- Claire DELPECH – responsable finances et fiscalité, AdCF
- Cécile GROS – directrice générale adjointe économie et développement, Communauté d'agglomération Porte de l'Isère



CLUB des
AGGLOS

**Retrouvez toutes les analyses et les
positions de l'AdCF sur www.adcf.org**

